



PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME

DRLP/3 – Service de l'Immigration et de l'Intégration

NOM:

Prénom:

Date de naissance:

Lieu de naissance:

Nationalité:

N° AGDREF:

Photo d'identité à
agrafer

Demande de régularisation de séjour au titre de l'article L 313-11-4 du CESEDA "Vie privé et familiale" - CONJOINT DE FRANCAIS LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

Les justificatifs en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction
en français par un traducteur interprète assermenté auprès des cours d'appel

Votre attention est attirée sur la nécessité de présenter obligatoirement TOUS les documents demandés

EMPLACEMENT RESERVE A L'ADMINISTRATION

DEMANDE DE REGULARISATION AU TITRE DE L'ARTICLE L 313 11 4 DU CESEDA
"VIE PRIVEE ET FAMILIALE" - CONJOINT DE FRANCAIS
à adresser par voie postale uniquement, à :

PREFECTURE DE SEINE-MARITIME
Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Service de l'Immigration et de l'Intégration / Séjour
Place de la Madeleine
CS16036
76036 Rouen CEDEX

Pièces à joindre à la demande (joindre des photocopies et non des originaux) :

- Demande écrite de régularisation au titre de l'article L 313-11-4 du CESEDA
- Photocopie du passeport + photocopie des pages du passeport relatives à l'état civil, numéro et validité du passeport, visa et tampons d'entrée.
↳ *Le demandeur doit justifier d'une entrée régulière sur le territoire français pour bénéficier de cet article.*
- Extrait d'acte de naissance avec filiation ou copie intégrale d'acte de naissance (traduit en français par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français)
- 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, d'eau, de téléphone fixe uniquement ou d'accès Internet, bail de location, titre de propriété, taxe d'habitation)
Les quittances de loyer à souche sont refusées
En cas d'hébergement par un tiers : pièce d'identité de l'hébergeant (carte de séjour en cours de validité et à la bonne adresse ou CNI) + attestation d'hébergement de moins de 3 mois remplie + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- 4 photographies d'identité récentes, identiques et non découpées (format 35 mm x 45 mm, couleur, tête nue, de face et sur fond clair)
- Documents d'identité du conjoint français : carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou certificat de nationalité
- Déclaration sur l'honneur selon laquelle l'étranger ne vit pas en France en état de polygamie (si le demandeur est marié et issu d'un État autorisant la polygamie).
- Livret de famille (pages relatives au mariage et aux enfants le cas échéant). Si enfants, actes de naissance
- Copie intégrale de l'acte de mariage (si célébré en France : acte intégral délivré par la mairie ; si célébré à l'étranger, copie intégrale de l'acte de mariage transcrit sur les registres de l'état civil français)
- Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois du conjoint de Français mentionnant le mariage.
- Justificatifs du maintien de la communauté de vie **sur plus de six mois**
↳ production de justificatifs établis au deux noms (contrat de bail, quittances, EDF, relevés bancaires, attestations d'assurance maladie ou de mutuelle, attestations d'assurance habitation, attestation CAF etc.)
- Déclaration sur l'honneur conjointe du couple attestant de leur vie commune